

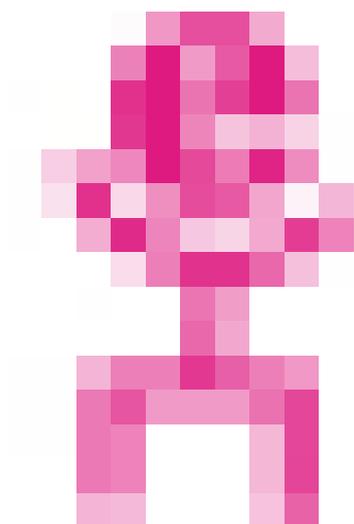
<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5265>



Paye de janvier

Inacceptable cafouillage

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : dimanche 29 janvier 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le ministère indique que les mesures de revalorisation des salaires prévues pour janvier 2017 seront, en réalité, retardées jusqu'en mars 2017 (avec effet rétroactif et rattrapage des sommes dues depuis le 1er janvier 2017).

Les raisons de cet **inacceptable cafouillage** résident dans l'impréparation technique de la mise en œuvre des mesures de revalorisation, dont la responsabilité échoit aux ministères de la Fonction publique des Finances. Mais le ministère de l'Éducation nationale, le découvrant seulement courant janvier au moment de l'établissement de la paye, n'a pas anticipé les difficultés prévisibles.

Le SNES-FSU condamne l'impréparation dans la mise en œuvre concrète des mesures de revalorisation salariales prévues au 1er janvier, et considère que la responsabilité des retards de mise en paiement incombe au Gouvernement et aux ministres des administrations de l'État concernées. Il exige des mesures accélérées de rattrapage effectives dès Février 2017. De nombreuses baisses individuelles de salaire, liées aux mesures Fillon-2010 d'augmentation de la retenue pour la pension civile, pourraient ainsi être immédiatement compensées.

D'ores et déjà, il alerte la ministre sur les conséquences qu'aurait toute impréparation des mesures individuelles de reclassement dans les nouvelles carrières au 1er septembre prochain : il exige que soient anticipées suffisamment en amont les dispositions techniques à prendre.

Le SNES-FSU continue de revendiquer un plan accéléré de revalorisation de la valeur du point d'indice, au-delà du 0,6 % prévu en Février 2017, dans l'objectif de rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies par les personnels.

Concrètement, [que va -t-il se passer](#) ?